

## SOMMAIRE

### OBJECTIF 1 : ORGANISER ET AMENAGER L'ESPACE GIENNOIS POUR PERMETTRE SON DESENCLAVEMENT

#### Axe 1 : Développer les communications aériennes et améliorer les besoins locaux de l'aviation d'affaires

- 1) Développement de l'aérodrome Gien-Briare-Châtillon/Loire P.1

### OBJECTIF 2 : CONSOLIDER LE TERRITOIRE GIENNOIS POUR PERMETTRE SON DESENCLAVEMENT

#### Axe 2 : Développer et renforcer le tissu industriel

- 2) Extension ou création de zones d'activités P.2  
3) Requalification de zones d'activités et bâtiments industriels  
- Aménagements paysagers P.3  
- Réhabilitation de locaux d'activités P.3

#### Axe 3 : Favoriser le développement des activités commerciales et artisanales du Pays

- 4) ORAC P.4  
5) Aménagement de points de vente à Beaulieu/Loire P.5  
6) Développement et renforcement de la Ville Gien  
- 6-1 : Aménagements urbains P.6  
- 6-2 : Aménagements d'espaces publics à vocation commerciale P.8

#### Axe 4 : Favoriser l'accueil des populations

- 7) Soutien à la mise en place de logements adaptés aux besoins de l'ensemble du Pays  
- Réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs de Gien P.9  
- Construction de logements pour les personnes âgées à Beaulieu Coullons et St-Gondon P.9  
8) Amélioration des entrées de bourg P.10  
9) Développement des équipements socio-culturels structurants  
- Briare P.11  
- Châtillon-sur-Loire P.11  
- Gien P.12

#### Axe 5 : Développer une agriculture performante et de qualité

- 10) Mise aux normes des bâtiments d'élevage P.13  
11) Matériels et équipements communs P.14  
12) Actions de diversification des agriculteurs  
- Aide aux actions de diversification ( agri-tourisme) P.15  
- Soutien aux viticulteurs du Giennois en AOC P.15  
13) Réfection des digues du barrage réservoir de Grand'Rue P.17

#### Axe 6 Protéger et améliorer l'environnement

- 14) Mise en place d'une plate-forme de compostage des déchets verts P.18  
15) Maintien de la ressource en eau  
- Etude préalable à la mise en place d'un forage dans l'Albien P.19  
16) Insertion paysagère des exploitations P.20

### **Axe 7 : Maintenir et développer les services publics et de proximité**

- 17) Regroupement de services publics et de proximité
- Acquisition d'un scanner par le Centre Hospitalier P.21
  - Mise en place d'un pôle associatif d'animation d'information et d'accueil du public en difficulté à Beaulieu-sur-Loire P.21

## **OBJECTIF 3 : DEVELOPPER LA FORMATION ET LES EMPLOIS**

### **Axe 8 : Soutenir la création d'emplois**

- 18) Aide aux portage des repas à domicile P.23

## **OBJECTIF 4 : VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE**

### **Axe 9 : Mettre en valeur le patrimoine**

- 19) Découverte et mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et fluvial
- 19-1 : Mise en place d'un fonds patrimoine rural P.24
  - 19-2 : Mise en valeur du patrimoine des « Jardins de Briare » P.26

### **Axe 10 : Développer le tourisme et la culture**

- 20) Aménagement d'équipements touristiques, de loisirs et culturels P.29
- 21) Promotion touristique et communication du Pays P.33

# **OBJECTIF I : ORGANISER ET AMENAGER L'ESPACE GIENNOIS POUR PERMETTRE SON DESENCLAVEMENT**

## **AXE I : Développer les communications aériennes locales et améliorer les besoins locaux de l'aviation d'affaires**

### **Action 1 : Développement de l'aérodrome Gien-Briare-Châtillon/Loire**

#### **• DESCRIPTIF**

##### **OBJECTIF :**

- Rapprocher le Giennois et ses chefs d'entreprise des autres métropoles françaises et européennes, dans un nouveau contexte économique (arrivée de l'A77, réalisation d'une zone d'activités de Pays, déviation de Gien, etc...).

##### **CONTEXTE :**

L'aménagement de l'aérodrome civil aux normes IFR de Briare, pour les activités du club et les liaisons d'affaires nécessite la réalisation d'une piste en dur par la pose d'un revêtement en béton bitumeux (1 200 m X 25 m) actuellement en herbe. Cette piste n'est en effet plus adaptée à l'aviation moderne (vibrations à l'atterrissage déréglant les appareils de bord). De plus, est envisagée la réalisation de 3 voies d'accès ("taxi ways"), l'une pour accéder au hangar pour avions, les deux autres pour accéder au distributeur de carburant et aux installations de l'aéro-club.

- Acquisition de terrains et études diverses (levé topographique, étude géotechnique, honoraires maître d'œuvre)
- Travaux de terrassement et mise en œuvre des couches de fondation effectués en régie
- Travaux de revêtement en béton bitumeux, balisage nocturne, marquage...

##### **CONTENU ET COUTS :**

Réalisation d'une étude permettant le positionnement des aérodromes du Département (Briare, Saint-Denis de l'Hôtel).

M.O. : SMAE (Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Exploitation de l'aérodrome de Gien/Briare/Châtillon-sur-Loire).

Coût total : 285 714 F

- Conseil général, CCI : en cours

Modalité : à l'issue de cette étude menée en coordination avec le Département, le projet d'aménagement en dur de l'aérodrome de Briare pourra être examiné dans le cadre du bilan à mi-parcours

#### **• FINANCEMENT REGIONAL**

<b>COUT RETENU</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE</b>	<b>TAUX</b>
<u>Etude</u> : 285 714 F	100 000 F	35 %

## **OBJECTIF II : CONSOLIDER LE TERRITOIRE GIENNOIS POUR PERMETTRE SON DEVELOPPEMENT**

### **AXE II : Développer et renforcer le tissu industriel**

#### **Action 2 : Extension ou création de zones d'activités**

##### **• DESCRIPTIF**

##### **OBJECTIFS :**

- Renforcer l'attraction économique du Giennois avec l'aménagement de deux zones d'activités préférentielles (Gien-Nord et Briare),
- Optimiser la proximité de l'A 77, de la RN 7, et de de la RD 940 et les effets de vitrine,
- Réaliser les extensions de ces deux zones dans le cadre d'une structure intercommunale à créer (Syndicat mixte associant les deux Communautés de communes de Briare et Châtillon, le District de Gien et les communes du Pays).

##### **CONTENU ET COUTS :**

##### **a) Zone de Briare**

Extension de 20 hectares de terrains sur la zone de Briare (travaux de VRD, honoraires, aménagement paysager...).

Coût : 11 250 000 F

##### **b) Zone de Gien nord (site de la Bosserie)**

Réhabilitation et extension de 8 à 10 hectares (VRD, station d'épuration industrielle...).

M.O. : Syndicat Mixte de développement économique du Pays

Coût : 7 750 000 F

Modalités :

- ces crédits ne seront versés que si le projet est porté par une structure intercommunale et s'il y a partage entre les communes des charges et de la T. P.,
- le Conseil général est sollicité pour financer ces deux zones au taux de 30 % pour chacune d'entre-elles.

**Coût global : 19 000 000 F**

##### **• FINANCEMENT REGIONAL**

<b>COUTS RETENUS</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE</b>	<b>TAUX</b>
a) Zone de Briare : 11 250 000 F b) Zone de Gien nord : 7 750 000 F	5 700 000 F (a+b)	30 %
<b>TOTAL ..... 19 000 000 F</b>	<b>5 700 000 F</b>	<b>30 %</b>

#### **Action 3 : Requalification de zones d'activités et bâtiments industriels**

##### **• DESCRIPTIF**

##### **OBJECTIFS :**

- Requalifier les zones artisanales et industrielles d'un certain nombre de communes du Pays afin de maintenir l'activité et leur mise en valeur (développement de l'emploi, suppression de friches industrielles, soutien à la création d'activités nouvelles),
- Diversifier l'offre immobilière rare et particulièrement inadaptée (parcs vétustes et vacants).

## **CONTENU ET COUTS :**

### **a) Aménagements paysagers**

Modalité : 40 % d'une dépense plafonnée à 100 000 F par zone

Projets identifiés :

- **Commune de Beaulieu-sur-Loire : aménagement paysager** (plantations de haies, massifs boisés, signalétique) de deux sites d'activités (Villiers et les Ouches) à Beaulieu-sur-Loire, aménagés en 1985 (8 hectares) : 75 000 F,
- **Commune de Nevoy : paysagement des abords de la zone artisanale** (5 hectares dont 4,5 occupés) de la commune de Nevoy (écran de verdure, plantations de rangées d'arbres...) : 50 000 F.

### **b) Réhabilitation de locaux d'activités**

Taux : 12,5 %

Modalités :

- financements attribués sous réserve d'un cumul d'aides publiques respectant la législation relative à l'intervention des collectivités locales en matière d'immobilier d'entreprise,
- locaux destinés à la location ou location-vente dans le cadre d'un crédit-bail (SICOMI exclues) sur une durée minimale de 10 ans. En cas de revente, la subvention sera reversée au prorata temporis.

Projet identifié :

- **Ville de Gien : transformation en locaux et bureaux d'un bâtiment industriel** de 2 000 m<sup>2</sup> situé sur la zone artisanale de Gien : 2 400 000 F.

## **• FINANCEMENT REGIONAL**

<b>COUTS RETENUS</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE</b>	<b>TAUX</b>
a) Aménagement paysager de zones d'activités de Beaulieu et Nevoy : 125 000 F	350 000 F (a+b)	40 %-12,5 %
b) Réhabilitation de locaux d'activités : 2 400 000 F		
<b>TOTAL ..... 2 525 000 F</b>	<b>350 000 f</b>	<b>40 %-12,5 %</b>

## **AXE III : Favoriser le développement des activités commerciales et artisanales du Pays**

### **Action 4 : ORAC de Pays**

## **• DESCRIPTIF**

OBJECTIFS :

- Redynamiser l'appareil commercial de proximité et l'artisanat des 31 communes du Pays par la mise en œuvre coordonnée d'actions collectives d'accompagnement et d'aides directes à l'investissement,
- Soutenir la modernisation et la mise aux normes de l'outil de production afin d'assurer la compétitivité des entreprises et faciliter leur transmission,

CONTENU ET COUTS :

- Soutien aux investissements individuels permettant la mise aux normes et la modernisation des entreprises (aménagement intérieur, rénovation, embellissement des devantures, acquisition de matériel spécifique, véhicules de tournées, cafés, restaurants...),
- Opérations collectives.

M.O. : entreprises, associations de commerçants

Coût : non chiffré

Modalités :

- Les crédits ne seront attribués que sous réserve de l'engagement de l'Etat et selon les conditions définies par la Région en matière d'ORAC, le 16 avril 1998 (CPR 98.01.31), et qui seront précisées dans une convention particulière d'application à signer entre la Région et le Syndicat de Pays,
- La complémentarité est à rechercher entre les procédures "Cœur de Pays" financées par l'Etat, Contrat Région-Ville et l'OPAH (cantons de Gien et de Châtillon-sur-Loire).

• FINANCEMENT REGIONAL

COUT RETENU	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
Investissements individuels et opérations collectives	1 400 000 F	20 et 30 %
Total ..... non chiffré	1 400 000 F	30 %-20 %

Action 5 : Aménagement de points de vente à Beaulieu-sur-Loire

• DESCRIPTIF

**OBJECTIF :**

- Contribuer au développement de l'activité commerciale, notamment des marchés.

**CONTENU ET COUTS :**

- Amélioration de points de vente du Marché de Beaulieu :
- Aménagement des caves de l'office de tourisme et installation de sanitaires dans la salle polyvalente, faisant office de halle de marché.

M.O. : commune de Beaulieu

Coût : 250 000 F

• FINANCEMENT REGIONAL

COUT RETENU	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
• Aménagement de points de vente : 250 000 F	100 000 F	40 %
Total ..... 250 000 F	100 000 F	40 %

Action 6 : développement et renforcement de la ville de Gien

6-1 : Aménagements urbains

• DESCRIPTIF

**OBJECTIFS :**

- Diversifier l'hypercentre qui souffre de désertification
- Mieux exploiter le rapport à la Loire
- Améliorer la liaison avec le coteau et notamment le parking du château et le musée
- Permettre au centre-ville de reconquérir une image attrayante
- Restructurer les espaces publics de la cité des "champs de la ville", qui concentre le plus grand nombre de logements sociaux de la ville.

## CONTENU ET COÛTS :

### **1) Développement de l'attractivité commerciale du centre-ville**

Le périmètre proposé englobe la place Jean Jaurès, le parvis du centre Anne de Beaujeu, la place de la poste et la rue Parmentier, les quais de la Loire, liaison entre la place Jean Jaurès et la rue Pavie.

#### a) Réhabilitation de la place de la Poste (partie ouest de la place Jean-Jaurès)

1. l'aménagement de la partie est de la place Jean Jaurès depuis la réception de l'ascenseur jusqu'au pied du quai Lenoir et sur laquelle sera installée la Halle (voir action 6-2)
  2. l'aménagement de la partie ouest (place de la Poste) et du quai Lenoir :
- aménagements urbains (réfection du muret au profit de marches, traitement des bords de Loire en plateau piéton),
  - acquisition de mobilier urbain, traitement des espaces verts, réseaux divers.

Coût (place de la Poste) : 2 000 000 F

#### b) Création d'un ascenseur panoramique vitré de liaison ville haute/ville basse

Cet ascenseur constitue le trait d'union entre la ville haute et la ville basse. Il permettra d'accéder depuis le parking du château à la place Jean Jaurès, à l'entrée des rues commerçantes. Il constituera un élément d'animation touristique (fréquentation du musée).

Coût : 1 800 000 F

#### c) Création d'un ponton Belvédère (500 m<sup>2</sup>) avec la réalisation d'une esplanade, au-dessus d'un perré

Coût : 1 000 000 F

#### d) Création d'une halle ouverte pour le marché hebdomadaire (structure métallique avec toit en verre) de la place Jean Jaurès (pour mémoire - voir action 6.2).

#### e) Etudes et travaux de sécurité préalables (pour mémoire).

### **2) Développement du quartier des champs de la ville (quartier Est)**

- Recomposition du tissu du quartier avec démolition de barres, reconstruction d'ensembles individuels groupés et requalification des espaces extérieurs
- Désenclavement du quartier par la création d'une voie nouvelle, au nord, reliant les champs de la ville au chemin de Alix avec parcours piétonnier traversant le quartier et création d'espaces verts de qualité sur le site.

Coût : 6 200 000 F

Coût global (centre-ville, quartiers champs de la ville) : 11 000 000 F

M.O. : ville de Gien

#### ● FINANCEMENT REGIONAL

<b>COÛTS RETENUS</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE</b>	<b>TAUX</b>
- Aménagement centre-ville : 4 800 000 F	3 300 000 F (1+2)	30 %
- Aménagement quartier champs de la ville : 6 200 000 F		
<u>TOTAL ..... 11 000 000 F</u>	3 300 000 F	30 %

## Action 6 : Développement et renforcement de la ville de Gien

### Mesure 6-2 : Aménagements d'espaces publics à vocation commerciale

#### • DESCRIPTIF

##### **OBJECTIFS :**

- Améliorer l'environnement urbain et l'animation en faveur du commerce et de l'artisanat
- Renforcer le centre ville de Gien, principal pôle urbain du Pays Giennois
- Optimiser les effets de l'ORAC et des aménagements du centre ville de Gien.

##### **CONTENU ET COUTS :**

Actions d'aménagement du centre-ville de Gien, liées à l'activité commerciale (aménagement de rues, places, équipements publics), financées par l'Etat au titre de l'opération "Cœur de Pays".

##### **1) Aménagements urbains**

**a) Réhabilitation de la place Jean Jaurès** (partie Est liée à l'activité commerciale et à l'installation de la halle) : aménagements destinés à favoriser les piétons et l'accessibilité à la halle (réalisation de marches de desserte des quais, mobilier urbain, espaces verts, pavage au sol, honoraires d'architecte)

Coût : 2 420 000 F – taux : 30 %

**b) Installation d'une halle ouverte sur le marché** (structure métallique avec toit en verre)

Coût : 2 813 333 F – taux : 30 %

**c) Travaux d'études et de sécurité liés aux dénivellations importantes du sol et à la proximité de la Loire** (projet architectural, études préalables d'ingénierie, études hydrauliques, mécanique des sols)

Coût : 650 000 F – taux : 20 %

Coût global : 5 883 333 F

Modalités : financements attribués selon un dispositif permettant l'engagement des crédits tranche par tranche de travaux, à un taux de subvention calculé, conformément au règlement d'application, de telle sorte que le cumul ne dépasse pas 60 % du coût HT.

M.O. : ville de Gien

#### • FINANCEMENT REGIONAL

COUTS RETENUS	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
Aménagement urbain :		
– Etudes : 650 000 F	130 000 F	20 %
– Investissement : 5 233 333 F	1 570 000 F	30 %
<b>TOTAL .....5 883 333 F</b>	<b>1 700 000 F</b>	<b>30 %-20 %</b>

## AXE IV : Favoriser l'accueil des populations

### Action n° 7 : Soutien à la mise en place de logements adaptés aux besoins de l'ensemble du Pays

#### • DESCRIPTIF

##### **OBJECTIF :**

- Favoriser l'hébergement des jeunes et des plus démunis du Pays Giennois en leur offrant une structure adaptée à leurs besoins et à vocation d'insertion sociale
- Mettre en place des structures d'hébergement des personnes âgées valides afin de répondre aux problèmes d'isolement de ces personnes, dans ce Pays à forte ruralité, et les maintenir le plus longtemps possible dans leur milieu.



## **CONTENU DES OPERATIONS :**

### **a) Réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs de Gien**

- construction de logements classiques, de logements d'urgence et de logements " passerelle " pour les jeunes aux ressources irrégulières,
- Réduction du nombre de places d'hébergement temporaire de 80 à 50 places dont l'aménagement de 5 à 10 logements "passerelles" et de 6 à 10 logements "d'urgence",
- Accueil d'organismes à vocation sociale (CAMS, CMPP, radio-club de Gien),
- Amélioration de la restauration (mise à disposition de coins cuisine, formule cafétéria, utilisation des cuisines existantes par le CAT Papillons Blancs et les résidents du Foyer).

Coût de l'opération : 10 000 000 F (10 % d'un montant de travaux plafonnés à 5 MF)

M.O. : OPAC du Loiret

Modalités :

- consultation, par le Pays, de l'Etat, du Département et des organismes sociaux (liés à l'accueil des jeunes),
- mise en place d'un dispositif d'aide et d'accompagnement socio-pédagogique auprès des jeunes en difficulté.

### **b) Construction de logements pour personnes âgées à Beaulieu-sur-Loire, Coullons et Saint-Gondon**

Mise en place de 3 unités d'hébergement (10 T1, 3 T2, 1 T4, locaux annexes et services

Coût de l'acquisition foncière : 261 111 F (sur la base d'environ 65 F HT/m<sup>2</sup> et 4 000 m<sup>2</sup> de terrain), soit pour 3 projets, une enveloppe globale de 783 333 F

M.O. : communes.

## **FINANCEMENT REGIONAL**

<b>COUTS RETENUS</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE</b>	<b>TAUX</b>
- Réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs : 5 000 000 F	500 000 F	10 %
- Acquisition foncière pour construction de logements : 783 333 F	235 000 F	30 %
Total .....10 783 333 F	735 000 F	10 %-30 %

## **AXE IV : Favoriser l'accueil des populations**

### **Action n°8 : Amélioration des entrées de bourg**

## **DESCRIPTIF**

### **OBJECTIFS :**

- Donner aux entrées de bourgs ruraux, voire aux entrées de Ville, un caractère plus attractif par un aménagement paysager,
- Donner aux bourgs ruraux traversés un aménagement de qualité en matière de circulation, de sécurité et d'urbanisme.

### **CONTENU ET COUTS :**

Aménagement des entrées et des traversées de bourgs par des actions paysagères et liées à la sécurité

Coût : 5 000 000 F

M.O. : communes ou groupements de communes

Modalités :

- Projets liés à l'accueil (aires de jeux, jardins publics, mobiliers, sanitaires...) et à l'environnement (plantations, embellissement, entrées de bourgs, bâtiments disgracieux, effacement de réseaux dans le cadre uniquement d'un plan d'aménagement d'ensemble, pistes cyclables...),
- Fonds individualisé au taux de 40 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 400 000 F par commune,
- Impératifs d'harmonie, de cohérence et de sécurité avec les actions engagées à l'entrée du bourg,

- Projets réalisés en liaison avec un organisme compétent (paysagiste, architecte, urbaniste),
- Exclus : les travaux d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales, travaux de voirie, les aménagements susceptibles de relever d'autres programmes de la Région (opération "Coeur de Village" notamment) et les travaux de sécurité pure.

#### Projets identifiés :

- Commune de Coullons - aménagement de l'entrée de la commune de Coullons (paysagement, plantations, création de cheminement, construction de passerelle, mise en valeur des étangs, aménagement d'un rond-point) : 1 000 000 F
- Commune de Beaulieu-sur-Loire - aménagement de l'entrée de la commune de Beaulieu-sur-Loire (plantations, équipements divers, restructuration de petites places ...) : 1 150 000 F
- Commune de la Bussière : aménagement de l'entrée de la commune, liée à la sécurité (implantation de terre-pleins centraux, plantations de haies de passages piétons, signalétique) : 564 000 F
- Commune de Saint-Firmin : mise en valeur et amélioration de la sécurité de l'entrée de la commune de Saint-Firmin, (arbustes, haies, feux tricolores...) : 622 000 F
- Commune de Bonny-sur-Loire : mise en valeur de l'entrée Sud-Ouest de la commune de Bonny-sur-Loire (remparts, jardin public, abords de l'église) : 1 300 000 F.

#### ● FINANCEMENT REGIONAL

COUT RETENU	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
Entrées et traversées de bourgs : 5 000 000 F	2 000 000 F	40 %

### AXE IV : Favoriser l'accueil des populations

#### Action n° 9 : Développement des équipements socio-culturels structurants

#### ● DESCRIPTIF

##### **OBJECTIF :**

- Renforcer les pôles urbains de Briare, Châtillon/Loire et Gien.

##### **CONTENU ET COUTS :**

##### **a) Extension du centre socio-culturel de Briare**

- construction d'un auditorium de 300 places avec hall d'entrée, avant scène et cabine de projection dans le centre socio-culturel,
- réfection de la façade (habillage du bardage et de la toiture du centre),
- réaménagement d'une salle polyvalente pour l'accueil d'activités aux manifestations saisonnières, brocantes, foire aux livres... (création d'un atelier poterie, extension chaufferie, locaux techniques).

Coût : 5 000 000 F

M.O. : commune de Briare

Modalités : l'auditorium de Briare devra répondre à des critères de qualité concernant l'espace scénique, l'acoustique et la programmation. Il sera également demandé à la commune de Briare la production d'une étude de faisabilité précisant notamment le coût et le mode de fonctionnement de la salle (budget prévisionnel, clientèle ciblée, heures d'ouverture, programmation culturelle...).

##### **b) Renforcement du pôle touristique et socio-culturel de Châtillon-sur-Loire par la réhabilitation d'un bâtiment de 560 m<sup>2</sup>comprenant :**

- office de tourisme et Musée (405 m<sup>2</sup>), salle d'accueil commun, bureau et réserve OTSI, salle d'expositions,
- création d'une bibliothèque-médiathèque (155 m<sup>2</sup>), sanitaires, locaux techniques,
- création d'un Musée (170 m<sup>2</sup>) et aménagement d'une salle (100 m<sup>2</sup>) archéologique et d'une salle pour associations (70 m<sup>2</sup>).

Coût : 5 000 000 F

M.O. : commune de Châtillon-sur-Loire

Modalités : le contenu muséographique du musée devra être validé par un professionnel (étude scénographique le cas échéant) et son mode d'exploitation devra être précisé (horaires d'ouverture au public, tarif, type de gestion et animation...).

**c) Création d'un pôle culturel et associatif pour la ville de Gien dans l'ancien immeuble de l'institut médico-éducatif (IME)**

- création d'une bibliothèque-médiathèque de 1 140 m<sup>2</sup> (salle audiovisuelle, salle d'exposition, locaux administratifs),
- création d'une école de musique de 765 m<sup>2</sup>,
- aménagement de 3 salles associatives et des annexes de 540 m<sup>2</sup>,
- aménagement des espaces extérieurs.

Coût : 5 000 000 F

M.O. : Ville de Gien

Coût total : 15 000 000 F

Modalité générale : taux de subvention de 40 % d'un plafond de travaux subventionnables de 5 000 000 F pour chacun des 3 projets.

• **FINANCEMENT REGIONAL**

<b>COUTS RETENUS</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE</b>	<b>TAUX</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pôle culturel de Briare : 5 000 000 F</li><li>- Pôle culturel de Châtillon-sur-Loire : 5 000 000 F</li><li>- Pôle culturel de Gien : 5 000 000 F</li></ul>	6 000 000 F	40 %
Total : .....15 000 000 F	6 000 000 F	40 %

**AXE V : Développer une agriculture performante et de qualité**

**Action n° 10 : Mise aux normes des bâtiments d'élevage**

• **DESCRIPTIF**

**OBJECTIF** :

- Contribuer à la protection de l'environnement et à la prévention des pollutions par des travaux de mise aux normes des élevages de moins de 70 U.G.B. qui ne peuvent bénéficier des aides liées au Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA).

**CONTENU ET COUTS** :

Modalités :

- Taux de subvention de 25 % d'un montant de travaux subventionnables minimum de 40 000 F par exploitation et plafonné à 200 000 F,
- Financement accordé au vu d'un diagnostic technique préalable (Dexel) définissant la nature et le coût des travaux.

**Projets identifiés** :

**a) Déplacement d'une stabulation libre** et d'une salle de traite (production laitière, vache et chèvre), et réalisation des fosses de récupération des eaux sales

Coût retenu : 200 000 F

M. O. : GAEC des Doucets (Beaulieu-sur-Loire)

**b) Couverture de l'aire d'exercice** des vaches destinées à la production laitière et réalisation d'une fosse de récupération des eaux de la salle de traite.

Coût retenu : 116 000 F

M. O. : GAEC de la Crépinière (Saint-Martin-sur-Ocre)

**c) Réalisation d'une fosse toutes eau** (rejetées actuellement dans un fossé proche de la rivière Ousson), de l'installation d'un élevage de chiens de race.

Coût retenu : 40 000 F

M. O. : EARL Joseph (Dammarie en Puisaye)

#### • FINANCEMENT REGIONAL

COUT RETENU	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
1 600 000 F	400 000 F	25 %

### Action n° 11 : Matériels et équipements communs

#### • DESCRIPTIF

##### **OBJECTIFS :**

- Assurer une meilleure utilisation et rentabilité du matériel,
- Valoriser et renforcer les filières et les productions locales (forte présence de l'élevage, activités de maraîchage),
- Assurer une meilleure qualité des produits et protection de l'environnement.

##### **CONTENU ET COUTS :**

**a) CUMA : acquisition de matériel** destiné à l'épandage des effluents (épandeurs de fumier, de lisier), l'entretien des haies, traitement des sols à la vapeur supprimant l'utilisation de désherbants chimiques.

##### Projets identifiés :

- CUMA de Pierrefitte des Bois - acquisition d'un régénérateur (herse d'aération des sols, des prairies naturelles)
- CUMA de St Gondon - acquisition de matériel (faucheuse, épareuse, épandeur à lisier, désinfecteuse de sol, désherbeuse thermique)
- CUMA de la Trézée - acquisition de matériels d'épandage (chevillette, épandeur).

Coût global : 1 750 000 F

M.O. : CUMA

Modalités : financements attribués aux conditions suivantes :

- taux de subvention de 30 % d'une dépense comprise entre 30 000 F et 500 000 F par matériel,
- construction ou aménagement de hangars et acquisition de tracteurs, moissonneuse batteuses et remorques exclus,
- renouvellement de matériel exclu,
- minimum 4 utilisateurs,
- minimum la moitié des sièges d'exploitation sur le Pays.

**b) Mise en place d'un pont bascule (achat de terrain, acquisition du pont)**

Coût : 250 000 F

M. O. : groupement d'agriculteurs à créer

#### • FINANCEMENT REGIONAL

COUTS RETENUS	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
a) Projets CUMA : 1 750 000 F	600 000 F	30 %
b) Création d'un pont bascule : 250 000 F	(a+b)	
Total : ..... 2 000 000 F	600 000 F	30 %

## Action n° 12 : Actions de diversification des agriculteurs (agri-tourisme, viticulture...)

### • DESCRIPTIF

#### **OBJECTIFS :**

- Diversifier les activités des agriculteurs du Pays (vente directe à la ferme, restauration, création d'ateliers de transformation, découverte et loisirs sur l'exploitation),
- Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs,
- Contribuer au développement touristique du Pays,
- Valoriser les productions locales, accroître la capacité d'accueil du Pays

#### **CONTENU ET COÛTS :**

##### **a) Aide aux actions de diversification des agriculteurs**

- Projets agro-touristiques et d'accueil (fermes découverte, fermes pédagogiques, fermes équestres),
- Transformation et commercialisation de produits locaux (salles d'accueil et de vente à la ferme), locaux de transformation (tuerie pour volailles, gibier, lait de vache).

Coût : 2 000 000 F

M.O. : agriculteurs

Modalités :

- Taux de subvention de 25 % d'une dépense minimale de 40 000 F et d'une dépense maximale de 200 000 F par agriculteur,
- Attribution des fonds sous réserve de l'adhésion de l'agriculteur à un réseau organisé "Bienvenue à la Ferme" ou autre.

##### **b) Soutien aux viticulteurs du Giennois**

###### 1 – Valorisation de la filière des vins des côteaux du Giennois classés en AOC

- Aménagement de points de dégustation et de vente : 180 000 F,
- Signalétique : 24 000 F.

Coût : 204 000 F

M.O. : entreprises viticoles.

###### 2 – Mise en place d'une signalétique globale pour la promotion des vignobles

Fourniture et pose de 10 panneaux publicitaires.

Coût : 36 000 F

M.O. : Syndicat viticole des côteaux du Giennois

**Coût global : 2 240 000 F**

### • FINANCEMENT REGIONAL

COÛTS RETENUS	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
a) Actions de diversification : 2 000 000 F	500 000 F	25 %
b) Soutien aux viticulteurs du Giennois : <ul style="list-style-type: none"><li>- Vins classés en AOC : point de dégustation et de vente, signalétique : 204 000 F</li><li>- Signalétique globale : 36 000 F</li></ul>	72 000 F	30 %
Total : ..... 2 240 000 F	572 000 F	25 %-30 %

## Action n° 13 : Réfection des digues du barrage-réservoir de Grand Rue

### • DESCRIPTIF

#### **OBJECTIF :**

- Diversifier les ressources et permettre aux agriculteurs, notamment aux éleveurs, des communes de Chatillon/Loire et Beaulieu/Loire de disposer de l'eau disponible dans le canal dans des conditions, notamment économiques, acceptables, afin d'augmenter leur capacité d'irrigation.

#### **CONTENU ET COUTS :**

- Etude d'impact sur l'environnement afin d'étudier l'incidence de la gestion de la constitution d'une réserve d'eau de 18 m3, mise à la disposition d'Irri-canal sur le milieu naturel, classé en ZNIEFF.

Coût de l'étude : 328 000 F

M. O. : Voies Navigables de France (VNF)

### • FINANCEMENT REGIONAL

RETENU	COUT	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
Etude d'impact : 328 000 F		82 000 F	25 %
Total .....	328 000 F	82 000 F	25 %

## AXE VI : Protéger et améliorer l'environnement

## Action n° 14 : Mise en place d'une plate-forme de compostage des déchets verts

### • DESCRIPTIF

#### **OBJECTIFS :**

- Valoriser les déchets verts des collectivités, entreprises, particuliers dont le tri sélectif est insuffisamment développé,
- Respecter le Plan départemental d'élimination des déchets qui préconise à terme la valorisation de 25 % de déchets ménagers,
- Eviter l'engorgement des unités d'incinération.

#### **CONTENU ET COUTS :**

- Réalisation d'une plateforme expérimentale de compostage de 3 600 m<sup>2</sup> à Saint-Aignan-des-Gués pouvant accueillir les 4 000 tonnes de déchets verts qui pourraient être collectés annuellement sur les 102 communes du syndicat (aire en enrobé, bassin de rétention des eaux de ruissellement, local technique et signalétique, clôtures, parking, aménagement paysager) : 1 560 000 F
- Acquisition de matériels (chargeur, broyeur, retourneur, crible...) : 2 011 429 F.

Coût total : 3 571 429 F

M.O. : Sycotom de Gien

Modalités : les fonds seront attribués sous réserve de la réalisation de l'étude de faisabilité technique et économique et de l'engagement de l'ADEME.

### • FINANCEMENT REGIONAL

COUTS RETENUS	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
Plateforme : 1 560 000 F Acquisition de matériels : 2 011 429 F	250 000 F (a+b)	7 %
Total .....	250 000 F	7 %

• **DESCRIPTIF**

**OBJECTIFS :**

- Répondre au problème de la qualité de l'eau (réduction des nitrates) par l'exploitation de nouvelles ressources en eau profonde,
- Assurer aux communes une alimentation en eau potable de meilleure qualité.

**CONTENU ET COUTS :**

**Etude préalable à la mise en place d'un forage dans l'albien** (nappe particulière bien protégée) pour une meilleure alimentation en eau potable des communes de la Bussière/Adon, Ouzouer-sur-Trézée (réduction des nitrates).

Réalisation d'une étude plus complète sur le choix d'une solution parmi les 3 hypothèses proposées par l'étude réalisée en 1994 par la DDAF :

- 1ère hypothèse : réalisation d'un forage pour le syndicat de la Busière/Adon uniquement,
- 2ème hypothèse : réalisation d'un forage pour le Syndicat de la Bussière/Adon et la commune d'Ouzouer-sur-Trézée,
- 3ème hypothèse : réalisation d'un forage pour le Syndicat de la Bussière/Adon, la commune d'Ouzouer-sur-Trézée et le Syndicat de Feins/Esgrignelles.

Coût de l'étude : 600 000 F

M. O. : SIAEP de la Bussière-Adon

• **FINANCEMENT REGIONAL**

COUTS RETENUS	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
Etude préalable à la mise en place d'un forage dans l'albien : 600 000 F	300 000 F	50 %
Total .....	600 000 F	300 000 F 50 %

• **DESCRIPTIF**

**OBJECTIF :**

- Insérer les sièges et bâtiments d'exploitation dans le paysage.

**CONTENU ET COUTS :**

- la mise en valeur paysagère des abords des bâtiments agricoles (reconstitution d'allées d'arbres traditionnels, plantations d'essences locales),
- les surcoûts induits pour l'intégration des nouvelles constructions (choix des couleurs et matériaux pour toiture, bardage et plantations) susceptibles de concourir à l'insertion des bâtiments dans l'environnement (ensemble bâti visible de la route, d'un site remarquable...),
- la démolition et éventuellement la reconstruction à l'ancienne de bâtiments en ruine.

Coût global prévisionnel : 2 000 000 F (sur la base d'environ 60 dossiers)

M.O. : exploitants agricoles

**Modalités :** les modalités de mise en œuvre devront être précisées, notamment pour ce qui est de l'impact des travaux sur le paysage (ensemble bâti visible de la route, d'un site remarquable...) :

- les travaux de réfection des cours et des accès aux bâtiments d'habitation sont exclus,
- aucune subvention ne pourra être inférieure à 10 000 F ni supérieure à 50 000 F par bénéficiaire,
- chaque projet devra faire l'objet d'un dossier complet (photos à l'appui) avec avis d'un organisme ou professionnel agréé (CAUE, paysagiste...).

## • FINANCEMENT REGIONAL

COUT RETENU	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
2 000 000 F	500 000 F	25 %

### **AXE VII : Maintenir et développer les services publics et de proximité**

Action n° 17 : Regroupement de services publics et de proximité

#### • DESCRIPTIF

##### **OBJECTIFS :**

- Améliorer les services à la population
- Favoriser le regroupement du centre hospitalier de Gien et de la polyclinique "Jeanne d'Arc" afin de le doter de structures et d'équipements performants et de disposer d'un pôle médical de qualité au sud-est du Loiret et au nord-est du Cher
- Faciliter les démarches des jeunes et du public en difficulté, en quête d'un emploi, d'un stage ou d'informations.

##### **CONTENU ET COÛTS :**

###### **a) Acquisition d'un scanner par le centre hospitalier de Gien**

Coût : 6 000 000 F (plafonné à 5 000 000 F)

M.O. : centre hospitalier de Gien

Modalité : avis du Comité régional d'organisation sanitaire.

###### **b) Mise en place d'un pôle associatif d'animation, d'information et d'accueil du public en difficulté à Beaulieu-sur-Loire**

Ce projet comprend au sein de la même structure (propriété Maret déjà acquise par la commune) :

- Le regroupement d'activités diverses (centre aéré, salles d'expositions et de réception, salles de réunions, logement de gardien et locaux techniques...) fonctionnant actuellement dans des locaux vétustes,
  - L'extension du service de centralisation des offres d'emplois et de stages et la mise en place d'un service d'information (affichage régulier d'offres d'emplois, point documentation...), de formation et d'emploi (développement des emplois verts, de proximité, chantiers écoles).
- Aménagement de la "propriété Maret"
    - réhabilitation de la maison de 600 m<sup>2</sup> (aménagement intérieur, rénovation de la couverture, ravalement de façades, mise aux normes)
    - remise en état et mise en valeur du parc arboré.

Coût : 1 825 000 F

M.O. : commune de Beaulieu-sur-Loire

Modalités : les financements ne pourront être accordés que sous réserve du plan de financement bien établi (compte tenu de l'importance des coûts et de la taille de la commune), de la production des engagements, des futurs utilisateurs, d'un échéancier des travaux et d'un budget prévisionnel de fonctionnement.

En ce qui concerne l'accueil des publics en difficulté, la commune devra s'assurer de la complémentarité entre les services proposés et les actions des PAIO et missions locales les plus proches.



• **FINANCEMENT REGIONAL**

<b>COUTS RETENUS</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE</b>	<b>TAUX</b>
a) Acquisition du scanner : 6 000 000 F	1 000 000 F	16,7 %
b) Pôle associatif : 1 825 000 F	730 000 F	40 %
Total .....7 825 000 F	1 730 000 F	40 %-16,7 %

**AXE VIII : Soutenir la création d'emplois**

**Action n° 18 : Aide au portage de repas à domicile**

• **DESCRIPTIF**

**OBJECTIFS :**

- Mettre en place de nouveaux services à la population, pour notamment favoriser le maintien des personnes âgées et handicapées à domicile.

**CONTENU ET COUTS :**

Aide au développement du portage de repas à domicile sur les cantons de Briare et de Châtillon-sur-Loire, par l'extension du service de portage de repas à domicile, créé en 1992 (actuellement 40 repas par jour), par l'hôpital Saint-Jean-de-Briare, à l'ensemble des cantons de Briare et de Châtillon-sur-Loire, avec création de 3 emplois :

- acquisition de 3 camionnettes avec containers isothermes, plateaux repas, équipement vaisselle, chariots de manutention.

Coût : 830 000 F

M.O. : Association Bapterosses, hôpital Saint-Jean-de-Briare

• **FINANCEMENT REGIONAL**

<b>COUTS RETENU</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE</b>	<b>TAUX</b>
Acquisition de 3 camionnettes et équipements divers : 830 000 F	415 000 F	50 %
<b>Total général : .....830 000 F</b>	<b>415 000 F</b>	<b>50 %</b>

## OBJECTIF IV : VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE

### **AXE IX : Mettre en valeur le patrimoine**

Action n° 19 : Découverte et mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et fluvial

19-1 : Mise en place d'un fonds patrimoine rural

#### • DESCRIPTIF

##### **OBJECTIFS :**

- Sauvegarder, restaurer et mettre en valeur des éléments du patrimoine rural du Pays Giennois afin de renforcer le potentiel touristique du Pays et améliorer le cadre de vie des ruraux
- Contribuer à renforcer l'attrait touristique de la ville de Gien en complément du programme d'aménagement du centre-ville

##### **CONTENU ET COUTS :**

Coût global estimé : 6 250 000 F

M.O. : communes ou groupements de communes

Fonds de 2 500 000 F

##### **a) Projets identifiés**

CONTENU	COUT
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mise en valeur des abords des ruines de Château-Gaillard à Châtillon-sur-Loire</b></li><li>– Travaux d'aménagement de voirie, d'assainissement, effacement des réseaux, éclairage public dans la rue du Château-Gaillard</li><li>– Mise en valeur des abords des vestiges (démolition et reconstruction à l'identique d'un mur, aménagement espaces verts, éclairage).</li></ul> <p>M.O. : commune de Châtillon-sur-Loire</p>	630 000 F
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mise en valeur de l'église de Thou</b></li><li>– Aménagement de la place entourant l'édifice (VRD, signalisation, mobilier urbain)</li></ul> <p>M.O. : commune de Thou</p>	615 000 F
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mise en valeur du pont de Gien</b></li><li>– Mise en place d'un éclairage spécifique (arcades, façades extérieures du pont)</li></ul> <p>M.O. : ville de Gien</p>	2 000 000 F
<b>Total :</b>	<b>3 245 000 F HT</b>

##### **b) Autres projets de restauration et de mise en valeur des sites, des monuments et du petit patrimoine rural non protégé**

Suite à l'enquête réalisée sur le Pays, une quinzaine de communes du Pays seraient concernées par ce fonds : églises et chapelles non classées ni inscrites, fresques ou décorations intérieures, mobilier religieux, croix, calvaires, puits, lavoirs, fontaines, édifices civils.

Modalités : les fonds seront attribués sous réserve que ces opérations ne relèvent pas d'une autre politique régionale ("Cœurs de Village" par exemple). Cette subvention sera individualisée, pour les projets non identifiés, au taux de 40 % d'une dépense plafonnée à 400 000 F HT. Sont exclus les travaux de voirie proprement dite.

• **FINANCEMENT REGIONAL**

COUT RETENU	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
6 250 000 F	2 500 000 F	40 %

Action n° 19 : Découverte et mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et fluvial

Mesure 19-2 : Mise en valeur du patrimoine des "jardins de Briare"

• **DESCRIPTIF**

**OBJECTIFS :**

- Développer les capacités d'attrait touristique du Pays par la mise en place d'un ensemble d'opérations autour d'un projet porteur (création d'emplois, qualité de la vie locale...).
- Mettre en valeur le patrimoine fluvial (canal latéral à la Loire) et favoriser sa découverte
- Allonger la durée des séjours touristiques sur le Pays
- Favoriser l'émergence d'une synergie tourisme rural/tourisme fluvial.

**ARGUMENTAIRE :**

Voies Navigables de France (V.N.F.) propose à travers ce projet, le renforcement du rôle structurant du domaine public fluvial dans le développement touristique local. Les "jardins de Briare" ont pour ambition de favoriser l'émergence d'activités touristiques et de relayer ou impulser les initiatives locales (gîtes, chemins de randonnées, espaces muséographiques, aires de camping-car...) visant à créer une véritable destination touristique.

V.N.F. souhaite poursuivre le processus engagé qui a permis la remise en navigation de l'ancien canal latéral à la Loire par :

- la mise en valeur du pont canal et de ses abords
- le développement des activités de plaisance (suite à la remise en navigation des deux branches de l'ancien canal latéral à la Loire)
- la diversification des prestations touristiques

**CONTENU ET COUTS :**

CONTENU	COUT
<b>a) Aménagements de base concernant le patrimoine VNF</b>	<b><u>3 500 000 F</u></b>
<b>1) Site du pont canal</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de deux maisons au front du pont canal pour des activités de restauration et d'hébergement (bâtiment, couverture).               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison 1, rive droite : 600 000 F</li> <li>- Maison 2, rive gauche : 600 000 F.</li> </ul> </li> <li>• Aménagement en bureaux et logement d'une maison d'habitation (ancien laboratoire) à proximité du bâtiment des "Turbines".</li> <li>• Aménagement des bâtiments des anciennes écuries (bâtiment, toiture) pour organiser l'accueil touristique, la promotion et la découverte du site.</li> <li>• Création d'un espace d'animation et d'expositions pour le public, pour la</li> </ul>	<p>1 200 000 F</p> <p>250 000 F</p> <p>250 000 F</p> <p>400 000 F</p>

<p>promotion des "jardins de Briare" (plantations, réfection du terrain).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection du kiosque situé à l'extrémité du pont canal, sur la commune de Saint-Firmin pour l'accueil du public.</li> <li>• Aménagement paysager des berges permettant de relier le port de plaisance et le centre de Briare ou d'effectuer des randonnées vers les Combes</li> </ul>	<p>100 000 F</p> <p>600 000 F</p>
<p><u>M.O.</u> : VNF</p>	
<p><b>2) Les Mantelots</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de la maison des Mantelots prévu dans le cadre de la convention Région-Département avec l'apport du Contrat de Plan du Grand Bassin Parisien</li> </ul>	<p>Pour mémoire</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement paysager des berges de la voie d'eau concernant la branche des Mantelots du canal latéral à la Loire</li> </ul>	<p>700 000 F</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement paysager des abords du bassin des Mantelots (place des Mantelots) pour renforcer le caractère de parc dans le cadre des "jardins de Briare" et créer des liaisons entre le port de plaisance, le bassin des Mantelots et le centre-bourg</li> </ul>	<p>Pour mémoire</p>
<p><u>M.O.</u> : communauté de communes de Châtillon-sur-Loire</p>	
<p><b><u>b) Aménagements en cours de définition, dans le cadre d'une étude prospective économique et juridique</u></b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des bâtiments pour l'accueil de différentes activités à définir</li> <li>• Mise en place de structures d'hébergements sur le plan d'eau des Mantelots</li> <li>• Acquisition de bateaux de promenades</li> <li>• Aménagement d'immeubles "Maison des Rabelutoires à Châtillon-sur-Loire et au lieu dit "l'Etang"</li> </ul>	<p><b><u>3 000 000 F</u></b></p>
<p><u>M.O.</u> : associations, communes, groupements de communes, établissements publics, privés ...</p>	
<p><u>Modalités</u> : attribution des subventions au taux de 25 % pour les privés, et 50 % pour les associations et collectivités locales, concernant <u>les aménagements en cours de définition</u>, plafonnés à 600 000 F par opération. Cette subvention sera individualisée par opération, sous réserve des conclusions des études, précisant les types de projets retenus et de l'identification des porteurs de ces projets. Les hébergements labellisés gîtes de France relèvent de la politique touristique du Conseil régional.</p>	
<p><b>Total (a)+(b)</b></p>	<p><b>6 500 000 F</b></p>

• **FINANCEMENT REGIONAL**

<b>COUTS RETENUS</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE</b>	<b>TAUX</b>
a) <u>Aménagements de base</u>		
1) Site du pont canal 3 500 000 F	<b>1 750 000 F (1+2)</b>	<b>50 %</b>
2) Site des Mantelots	<b>800 000 F</b>	<b>50 %-25 %</b>
b) <u>Aménagements en cours de définition</u> : environ 3 000 000 F		
<b>Total ... 6 500 000 F</b>	<b>2 550 000 F</b>	<b>50 %-25 %</b>

**AXE X : Développer le tourisme et la culture**

**Action n° 20 : Aménagement d'équipements touristiques,  
de loisirs et culturels**

• **DESCRIPTIF**

**OBJECTIFS :**

- Développer la capacité d'accueil et d'attrait touristique du Pays en complémentarité avec les projets V.N.F.
- Mettre en valeur le patrimoine fluvial (canal latéral à la Loire) et favoriser sa découverte
- Allonger la durée des séjours touristiques sur le Pays
- Améliorer (confort et sécurité) la pratique à l'échelle intercommunale d'activités culturelles (théâtre, festival de musique, peinture) et sportives,
- Sensibiliser le jeune public à certains loisirs culturels (théâtre...).

**CONTENU ET COUTS :**

<b>CONTENU</b>	<b>COUT</b>
<u>a - Equipements et aires de loisirs, liés au domaine fluvial et aux activités des canaux</u>	<u>8 317 500 F</u>
• Aménagement de la Prairie St Roch à Ouzouer-sur-Trézée	<b>4 200 000 F</b>
- Aménagement d'une halte nautique (aire de stationnement pour camping-car, création d'une passerelle sur le canal, construction d'un bloc sanitaire avec douche pour les plaisanciers), à proximité de la halte nautique, avec démolition d'anciens bâtiments d'entreprises : 3 000 000 F	
- Création d'une salle polyvalente de 885 m <sup>2</sup> (activités socio-culturelles, expositions) en extension d'un bâtiment d'entreprise existant (185 m <sup>2</sup> ) en liaison étroite avec les activités de la halte nautique et du camping : 1 200 000 F	
<u>M.O.</u> : commune d'Ouzouer	
<u>Modalités</u> :	
- financement de la salle d'animation (réhabilitation et extension dans la limite d'1/3 de la surface initiale du bâtiment d'origine)	
• Aménagement du square du canal en bordure de la Loire à Châtillon-sur-Loire : acquisition de mobilier urbain, d'aires de jeux, construction	1 500 000 F

d'un kiosque, d'une fontaine murale, réhabilitation du bassin existant)	
<u>M.O.</u> : communauté de communes de Châtillon-sur-Loire	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'une aire de service pour camping-cars à proximité de la place du Marché en cours d'aménagement et du pont du canal de Briare (accès piétons) sur la Commune de Saint Firmin-sur-Loire</li> </ul>	350 000 F
<u>M.O.</u> : commune de Saint-Firmin-sur-Loire	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'un espace public à vocation touristique à Ousson/Loire : mobilier urbain, sanitaires, fontaine d'eau potable, ponton pour canoës, réhabilitation du préau</li> </ul>	167 500 F
<u>M.O.</u> : commune d'Ousson-sur-Loire	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'une aire de loisirs (11 Ha) sur des friches industrielles à Briare dans le cadre du désenclavement des quartiers ouest (cheminements piétons, cyclistes) et d'aménagement des espaces urbains liés à l'eau (remise en services des écluses, réaménagement des quais, aménagement paysager des abords de la gare d'eau)</li> </ul>	2 100 000 F
<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition des terrains des Emaux par le Département : pour mémoire</li> <li>Réaménagement des plans d'eau : 800 000 F</li> <li>Réalisation d'une passerelle : 500 000 F</li> <li>Aménagement des terrains (plan d'eau, canal du Martinet) : 800 000 F</li> </ul>	
<u>M.O.</u> : commune de Briare	
<u>b – Autres équipements et aires de loisirs</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement de l'aire de loisirs au lieu dit "la prairie du petit château" à Autry-le-Chatel dans le cadre du circuit pédestre de la "route des Etangs" : création d'une petite halle, aire de jeux pour enfants et adultes (parcours ludique, boulodrome), aire de pique-nique, aire pour caravanes, signalétique.</li> </ul>	<u>2 705 000 F</u>
	1 200 000 F
<u>M.O.</u> : commune d'Autry-le-Chatel	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une base de loisirs intercommunale à Nevoy dans le cadre du circuit de randonnée pédestre "route des Etangs" : réalisation d'un étang, digue, plage, bordures, plantations, stationnement, équipements (espace pétanque, espace jeux, pique-niques, sanitaires).</li> </ul>	600 000 F
<u>M.O.</u> : district de Gien	
<u>Modalité</u> : création ou extension de plans d'eau exclus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'un espace public à vocation touristique (commune de Poilly-les-Gien) : acquisition d'un terrain jouxtant la Fontaine Berton et de tables de pique-niques, poubelles, plantations ...</li> </ul>	
<u>M.O.</u> : commune de Poilly-les Gien	
	80 000 F
<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension d'une salle à vocation multiple (culturelle, loisirs, sports) sur la commune de Thou : création d'un hall d'entrée, déplacement de la scène, rangement pour décors, démolition des annexes existantes, salles de réunions.</li> </ul>	
<u>M.O.</u> : commune de Thou	
<u>Modalité</u> : seuls seront pris en compte les travaux de réhabilitation et d'extension dans la limite d'un tiers de la superficie initiale du bâtiment	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'équipements d'accompagnement à la réalisation d'un</li> </ul>	620 000 F

<p>jardin exotique (bambouseraie) sur la commune de Faverelles : aménagement des accès, rehaussement des chemins souvent inondables, construction d'un bloc sanitaire, équipement de parking, signalisation, abri.</p> <p><u>M.O.</u> : Monsieur NGUYEN-TRONG <u>Modalités</u> : financements attribués sous réserve d'une étude plus précise</p>	205 000 F
<p><u>c) Aménagement d'équipements et acquisition de matériel à vocation culturelle</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement du théâtre de l'Escabeau (ferme de la Rivotte) par la mise en place de stages et d'ateliers théâtre et l'ouverture des activités de créateurs locaux</li> </ul>	<u>580 000 F</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise aux normes d'une deuxième salle de spectacle (équipement de régie, sortie de secours, réfection d'installation électriques)</li> <li>Ouverture d'un nouveau local pour l'accueil du public (travaux de maçonnerie, peinture, électricité)</li> </ul>	351 429 F
<p><u>M.O.</u> : association du théâtre de l'Escabeau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'une salle vidéo du musée de la Faïencerie de Gien : aménagement d'une salle d'exposition et création d'une salle vidéo sur la production de faïence à Gien</li> </ul>	
<p><u>M.O.</u> : musée de la faïencerie</p>	88 571 F
<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition d'une scène démontable : avec pieds télescopiques et couverture complète, à disposition des associations et communes</li> </ul>	
<p><u>M.O.</u> : communauté de communes de Châtillon-sur-Loire <u>Modalités</u> : financements attribués sous réserve de la définition préalable du mode de gestion de ce type de matériel (harmonisation en cas de prêt, des conventions et des tarifs avec ceux de l'ADATEC).</p>	140 000 F
Total général	11 602 500 F

• FINANCEMENT REGIONAL

RETENUS	COUTS	SUBVENTION REGIONALE	TAUX
<b><u>a – Equipements de loisirs liés au domaine fluvial</u></b>			
• Prairie Saint-Roch à Ouzouer :	4 200 000 F	2 100 000 F	50 %
• Square du canal à Châtillon :	1 500 000 F	450 000 F	30 %
• Aire de service à Saint-Firmin :	350 000 F	140 000 F	40 %
• Espace public à Ousson-sur-Loire :	167 500 F	67 000 F	40 %
• Aire de loisirs à Briare :	2 100 000 F	840 000 F	40 %
<b><u>b - Autres équipements de loisirs</u></b>			
• Prairie du "Petit Château" à Autry-le-Châtel :	1 200 000 F	480 000 F	40 %
• Base de loisirs de Nevoy :	600 000 F	300 000 F	50 %

• Espace public à Poilly-les-Gien : 80 000 F	<b>32 000 F</b>	<b>40 %</b>
• Extension de la salle de Thou : 620 000 F	<b>248 000 F</b>	<b>40 %</b>
• Jardin exotique à Faverelles : 205 000 F	<b>41 000 F</b>	<b>20 %</b>
<b><u>c) Equipements et acquisition de matériel à vocation culturelle</u></b>		
• Théâtre de l'Escabeau : 351 429 F	<b>123 000 F</b>	<b>35 %</b>
• Salle vidéo musée la Faïencerie de Gien : 88 571 F	<b>31 000 F</b>	<b>35 %</b>
• Acquisition d'une scène : 140 000 F	<b>28 000 F</b>	<b>20 %</b>
<b>TOTAL GENERAL.... 11 602 500 F</b>	<b>4 880 000 F</b>	<b>20 à 50%</b>

**Action n° 21 : Promotion touristique et communication  
du Pays**

• **DESCRIPTIF**

**OBJECTIFS :**

- Faire découvrir et mettre en valeur le patrimoine lié aux voies d'eaux (Loire, canaux, étangs)
- Faire découvrir l'activité batelière de la région et la Loire
- Favoriser la découverte des principales villes ligériennes du Pays (Beaulieu, Ousson, Châtillon, Briare, Saint Firmin, Gien...)
- Donner une nouvelle impulsion au tourisme dans le Giennois
- Favoriser l'émergence d'une synergie tourisme rural/tourisme fluvial

**CONTENU ET COUTS :**

<b>CONTENU</b>	<b>COUT</b>
<u>a) Actions de promotion touristique</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un Centre de documentation et de découverte des éléments du patrimoine liés à la voie d'eau au sein du musée conservatoire de la Maison des deux Marines (Briare)</li> <li>- Conception et édition de supports de communication sur les circuits de randonnée et les sites à visiter</li> <li>- Réalisation d'une vidéo, table d'orientation, centre de documentation</li> <li>- Panneau de signalisation sur le passage en Loire aux Combes</li> </ul>	350 000 F
<b><u>M.O. : association du musée conservatoire de la Maison des deux Marines</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une signalisation touristique sur les canaux du Pays Giennois</li> <li>- Etude et acquisition de panneaux de signalisation pour haltes nautiques, panneaux institutionnels, panneaux à écluses, panneaux à thèmes majeurs (Loire, côtes du Giennois, canaux de Briare), panneaux directionnels et indicatifs.</li> </ul>	274 000 F
<b><u>M.O. : communauté de communes de Briare et communauté de communes de Châtillon-sur-Loire</u></b>	



<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une vidéo sur la fabrication des Emaux de Briare</li> </ul> <p><b>M.O. : musée de la mosaïque et des Emaux de Briare</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une vidéo pour la visite du château du pont Chevron (commune d'Ouzouer-sur-Trézée) avec acquisition de matériel de projection.</li> </ul> <p><b>M.O. : privé</b></p> <p style="text-align: center;"><u>b) Actions de communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conception et édition dans un seul document et commercialisation (presse, salons, dépliants...) d'un guide touristique (atouts touristiques et culturels du Pays) et d'une plaquette des circuits de randonnée, des produits culturels et des loisirs du Pays Giennois, valorisant des thèmes spécifiques</li> </ul> <p><b>M.O. : Syndicat du Pays Giennois</b>  <u>Modalités</u> : toutes les actions menées à l'échelle du Pays (plaquettes, brochures, guides) ne pourront être financées que si elles sont portées par le Pays</p>	<p>52 857 F</p> <p>120 000 F</p> <p>510 000 F</p>
<b>Total</b>	<b>1 306 857 F</b>

• **FINANCEMENT REGIONAL**

<b>COUTS RETENUS</b>	SUBVENTION REGIONALE	<b>TAUX</b>
<p><b>a) Actions de promotion touristique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de documentation : 350 000 F</li> <li>Signalétique : 274 000 F</li> <li>Réalisation d'une vidéo sur les Emaux de Briare : 52 857 F</li> <li>Réalisation d'une vidéo (Château du pont Chevron) : 120 000 F</li> </ul> <p><b>b) Actions de communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conception, édition et commercialisation d'un guide et d'une plaquette de randonnée touristique : 510 000 F</li> </ul>	<p><b>400 000 F (a + b)</b></p>	<p><b>35 %</b></p> <p><b>20 %</b></p> <p><b>35 %</b></p> <p><b>20 %</b></p> <p><b>50 %</b></p>
<b>TOTAL ..... 1 306 857 F</b>	<b>400 000 F</b>	<b>20 à 50 %</b>